

## SÉANCE DU 4 JANVIER 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatre du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-neuf du mois de décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU**, Claude **RIDET**, Ludovic **MORESVE**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés :

Monsieur Abel DE NEVE est désigné secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

### ORDRE DU JOUR :

- Travaux voirie 2022
- FDSR 2022
- Aide à la Commune de St Nicolas de Bourgueil suite à la tornade
- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Panneaux vente de terrain au lotissement
- Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2021 n'a pas été transmis aux élus dans un délais raisonnable, il sera adopté lors du prochain conseil municipal

#### **1. Travaux voirie 2022**

En 2019, l'entreprise VERNAT a réalisé des travaux dans le lotissement de la Couture. Ces travaux consistaient à reprendre les trottoirs existants en enrobés. Ils concernaient la rue des Mésanges et la rue de la Couture (sur la partie basse).

En 2022, la commune souhaite continuer ces travaux au niveau de la rue des Fauvettes et la rue de la Couture (intersection de la rue Belle Vue et de la rue des Fauvettes).

Les entreprises VERNAT de Loches et ARNAULT ATPP de Cussay ont été contacté afin de présenter à la commune sa meilleure offre.

Seule l'entreprise ARNAULT a présenté une offre.

La commune ne pouvant pas comparer l'offre, Monsieur le Maire propose aux élus de reporter la décision.

#### **2. FDSR 2022**

La délibération sollicitant l'aide du Conseil Départementale dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

### **3. Aide à la Commune de St Nicolas de Bourgueil suite à la tornade** **2022-001 / Subvention exceptionnelle à la ville de Saint-Nicolas de Bourgueil**

Une tornade a frappé la Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et sa région le 19 juin 2021. Malgré les vents violents qui ont ravagé la commune, celle-ci n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Compte tenu des dégâts (dommages à la salle des fêtes, clocher de l'église arraché et effondré dans la nef), la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil a fait appel à la solidarité pour mettre en sécurité et remettre en état les bâtiments, les accès après la dévastation.

A ce titre, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 400,00 € à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Considérant que l'état de catastrophe naturelle n'a pas été décrété pour la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et qu'il importe de participer à l'élan de solidarité qui s'exprime pour aider cette commune.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400,00 € pour soutenir la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022 (article 6574)

### **4. Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

*Cette question est retirée de l'ordre du jour*

### **5. Panneaux vente de terrain au lotissement**

Lors du conseil municipal du 7 décembre, Monsieur le Maire rappelle aux élus que des terrains, dans le lotissement communal, sont proposés à la vente depuis de nombreuses années, il leur propose de communiquer sur ces disponibilités.

Le conseil définit alors la surface du panneau d'information à l'entrée du lotissement. Le coût de ce panneau sera de 243,00 € HT pour une largeur de 160 et une hauteur de 120

L'entreprise Imag'idée a réalisé une maquette qui est soumise aux élus. Plusieurs modifications sont demandées.

La maquette modifiée sera soumise à l'avis des élus lors de la prochaine séance.

#### *Dates des prochaines réunions de conseil municipal*

*Le mardi février à 19 h*

*Le mardi 8 mars à 19 h*

*Le jeudi 7 avril à 20 h*

*Le mardi 3 mai à 20 h*

*Le mardi 7 juin à 20 h*

*Le mardi 5 juillet à 20 h*

#### *Dates des élections*

##### **Election Présidentielle**

*Les dimanches 10 et 24 avril*

##### **Elections législatives**

*Les dimanches 12 et 19 juin*

La séance est levée à 20 h 15